Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_079-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de
PLOUDALMEZEAU
(FINISTERE)
29830

OBJET :

N° 2026-079

AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECRUTEMENT POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Émilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE MENEC Magali, LETARD Murielle, OLLIVIER Sylvie, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor.

Etaient représentés :
Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Madame Pauline LAOT-BANVILLE
Madame GORET-ASLAN Dilek a donné pouvoir à Monsieur Romain DENIEL
Madame LAOT Anne a donné pouvoir à Madame LETARD Murielle
Madame LE HIR Christiane a donné pouvoir à Madame DAMOY Valérie
Monsieur VINCE Logann a donné pouvoir à Madame DUGAL Rose
Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Madame Solange ARZEL

Monsieur Jean-Paul LE CALVEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 23/09/2026
Date d'affichage : 23/09/2026
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 23
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste souverain pour la création des emplois de la commune. Il lui appartient de créer, modifier ou supprimer des emplois afin de permettre le bon fonctionnement des services. Cependant, ces besoins peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-13,

Il est proposé au Conseil municipal, pour la durée du mandat :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

- **D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels territoriaux pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux momentanément indisponibles, pour répondre aux besoins temporaires des services de la commune pour la durée du mandat.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil pour la durée du mandat.**
- **Les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la commune**

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LE SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Jean-Paul LE CALVEZ **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260929-2026_079-DE